

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit autorisé à verser une subvention maximale de 2 500 000 \$, au cours de l'exercice financier 2011-2012, au Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada afin d'approvisionner le Fonds à l'exportation et d'en assurer la gestion, le tout aux conditions, modalités et dates déterminées par le ministre.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

55692

Gouvernement du Québec

### **Décret 676-2011, 22 juin 2011**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture qui se tiendra du 6 au 8 juillet 2011

ATTENDU QUE se tiendra une conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture à St-Andrews (Nouveau-Brunswick), du 6 au 8 juillet 2011;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Corbeil, dirige la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture qui se tiendra du 6 au 8 juillet 2011;

QUE cette délégation québécoise, soit composée, outre le ministre, de :

— monsieur Gregory Kelley, attaché politique au cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Norman Johnston, sous-ministre, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Bernard Verret, sous-ministre adjoint, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Laval Poulin, directeur des politiques commerciales et intergouvernementales, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Sébastien Côté, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

55963

Gouvernement du Québec

### **Décret 677-2011, 22 juin 2011**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre fédérale provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés

ATTENDU QUE la rencontre fédérale provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés se tiendra à Hamilton les 27 et 28 juin 2011;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable des Aînés et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, dirige la délégation québécoise lors de la Rencontre fédérale provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés qui se tiendra à Hamilton, Ontario, les 27 et 28 juin 2011;

QUE la délégation soit composée, outre de la ministre responsable des Aînés, des personnes suivantes :

— Madame Amélie Caron, attaché politique, cabinet de la ministre responsable des Aînés;